

# COMMUNE DE CHEMINON

---

## DEPARTEMENT DE LA MARNE ARRONDISSEMENT DE VITRY LE FRANCOIS CANTON DE SERMAIZE LES BAINS

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**TENUE LE 11 Mars 2022**

L'An deux mille vingt-deux, le 11 Mars à 18 heures à la salle des réunions de la mairie, le Conseil Municipal de la Commune de CHEMINON dûment convoqué le 7 Mars, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame BOYER – CASTELLO Marie – France.

Etaient présents : Mesdames BOYER - CASTELLO Marie - France – HARLE Lucille - REUTER – BRAUN Brigitte

Messieurs BURDAL Richard - BRASTEL Maurice – BRIOLAT Claude – HINDERSCHIETT Robert – LONGUEVILLE Patrick – PARISOT Joël - PAROT Damien –

Absents excusés : Madame BOUCHAUD PARISOT Estelle (procuration à Monsieur PARISOT Joël) - RENAUX Paulette (procuration a Madame HARLE Lucille) – Monsieur PAROT Jean – Noël.

Secrétaire de séance Madame REUTER – BRAUN Brigitte

En préambule à la réunion, Madame Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal présents si des remarques sont à faire sur le compte rendu de la dernière réunion (03 Février 2022)

### **I/ DEMANDE DE DOTATION DE L'ETAT DETR /DSIL 2022 ET DE LA REGION**

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé du dossier,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les réunions du groupe de travail,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'opération «REHABILITATION DE LA HALLE DE LA COMMUNE DE CHEMINON»

APPROUVE l'enveloppe prévisionnelle de l'opération soit 485 168,90 €uros H.T.

DECIDE DE SOLLICITER une dotation de l'ETAT au titre de la DETR 2022/DSIL 2022 pour un montant total de 194 067,56 €uros H.T., soit 40 %

DECIDE DE SOLLICITER l'aide de la Région pour un montant total de 97 033,78 €uros H.T., soit 20 %

DECIDE D'ASSURER le financement du solde de l'opération, soit 194 067,56 €uros par ses moyens propres, soit 40 %

AUTORISE Madame le Maire à engager l'ensemble des démarches liées à l'opération et à signer toutes pièces afférentes à la présente opération.

## **II – ACHAT NOUVEAU TRACTEUR :**

Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que suite à la dernière réunion du 3 février 2022, elle a contactée plusieurs sociétés (ROCHA, SEMA etc) afin de trouver un tracteur d'occasion. La SARL BRM de Saint – Dizier nous a établi un devis s'élevant à la somme de 19 800 €uros T.T.C., avec proposition de rachat de l'ancien de 3 000 €. Les autres avaient des propositions bien trop élevées pour les finances de la commune (entre 30 000 € et 50 000 €uros)

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal à l'unanimité acceptent cet achat qui est indispensable au travail des employés.

## **III- AUTORISATION BUDGETAIRE SPECIALE :**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que pour permettre l'achat du nouveau tracteur, les collectivités ont la possibilité d'engager le quart des investissements inscrits l'année précédente. Madame le Maire propose donc aux membres du conseil municipal de prendre une délibération permettant cette autorisation budgétaire spéciale.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment des articles L. 2121-29 et L.1612-1,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 annexé à l'arrêté modifié du 27 décembre 2005,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée d'autoriser l'ordonnateur à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif et, jusqu'au 31 mars 2022 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris afférents au remboursement de la dette).

Considérant la nécessité d'engager les présentes dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

**DECIDE**

D'autoriser madame le maire à engager, liquider et mandater les dépenses urgentes d'investissement avant l'adoption du budget primitif de l'exercice 2022 dans la limite de 50 192,50 euros, correspondant à 25 % des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget de l'exercice 2021, déduction faite du montant du remboursement du capital des emprunts(compte16) et de prévoir les recettes nécessaires. De demander à Madame le Maire d'inscrire ces crédits au budget de l'exercice 2022.

<b>Chapitre Article</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
<b>Chapitre 21</b> <b>Article 2182</b> <b>Opération 132</b>	<b>Achat tracteur</b>	<b>19 800 €uros</b>

#### **IV – VENTE DU TRACTEUR**

La SARL BRM de Saint – Dizier nous a établi un devis s'élevant à la somme de 19 800 €uros T.T.C., avec proposition de rachat de l'ancien de 3 000 € (tracteur avec chargeur, faucheur et godet etc...) Pour accepter cette vente, il est nécessaire d'ouvrir le chapitre 024 au budget primitif et de l'alimenter de la somme de 3 000,00 €. Afin d'effectuer ce rachat par la SARL BRM de Saint – DIZIER il est nécessaire d'ouvrir l'écriture suivante :

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

##### **RECETTES**

Chapitre 024 Produits des cessions d'immobilisations + 3 000,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent cette écriture à l'unanimité.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

1 - Eglise : Notre dossier concernant la toiture de la nef de l'Eglise suite au dédoublement des ardoises du Brésil qui tombent dans les chéneaux en abondance et ne trouvant pas d'issue nous avons envoyé un courrier, à Maître DEVARENNE, Avocat pour connaître le montant à payer pour ses services afin de résoudre notre problème, avec tous les protagonistes responsables dans ce dossier.

2 – Lettre anonyme du 22 février

La vitesse des chasseurs et l'alcoolisme le dimanche ne peut être constaté que par la gendarmerie.

Les animaux domestiques en promenade doivent être tenus en laisse, ce qui éviterait qu'ils consomment les tripailles de sanglier qui sont nocives pour eux avec transmission de la maladie d'Aujestzky.

Votre courrier a été remis au Président de l'A.C.C.A. qui en a fait lecture aux chasseurs le dimanche 27 février, et moi, j'ai lu et remis une copie à chaque personne du Conseil Municipal.

Nous sommes à Cheminon et non pas à Blesme ou Favresse. Si vous pensiez faire mieux il fallait venir nous rejoindre au sein du Conseil Municipal et vous constateriez que dire et faire sont 2 choses différentes, mais je suis d'accord avec vous pour la sécurité, ce que nous nous avons j'ai fait pour nos petits écoliers de Cheminon avec barrières pour accéder au bus, zébrage pour les arrêts de bus (sécurité, sécurité, etc..)

J'aurais aimé que vous signez votre courrier, et j'aurais pu vous répondre personnellement, il faut être responsable de ses actes et remarques. A bon entendeur !

3 – Suite à l'invitation au 2<sup>ème</sup> Conseil d'école du 4 Mars 2022

Demandes de notre directrice de Cheminon :

- Cache prises pour la classe de Madame HUYET Sophie. Prises mosaïques à prévoir (normes) 6 doubles et 3 simples (devis de Monseigneur PAROT Damien en attente)
- Eau chaude demandé au niveau des 3 lavabos se trouvant dans le local wc (sera réalisé par Monsieur LONGUEVILLE Patrick bénévolement)
- Alarme à changer pièce cassée, et reprogrammer (Marque Nugelec) sera fait par Monsieur LONGUEVILLE Patrick (bénévolement)

4 – Installation du candélabre Rue de L'Abbaye

Réparation prévue fin mars 2022. Arrêté de circulation sera pris. Cette circulation sera alternée pour les travaux, le moment venu.

- Changement de 8 ampoules dans le village.
- Stade disfonctionnement éclairage, sera vu en même temps si le sol est bien sec (gelée)

5 – Modification des horaires de l'éclairage public (moins de lumière et plus d'économies) seront revus à la prochaine réunion (à voir de mi-mai à mi-août)

6 – Monsieur BILLOTTE et Madame BERGMANN Eliane : courrier demandant une autorisation de transformation de leur escalier en rampe le long de leur mur de maison suite aux soucis et handicap de Monsieur en fauteuil roulant. Prise de 1 mètre de large. Accepté par tout le Conseil.

7 – La halle : Quelles conditions pour ouverture à la circulation sur la RD 16 sous la halle suite à la restauration de cette dernière ? Tonnage – vitesse, rétrécissement de la chaussée ?

Rendez-vous avait été pris le 7 Mars 2022 avec un responsable du CIP de Vitry – Le – Francois (Monsieur Preud'Homme). Schéma édité dans les deux mois.

8 – Madame HARLE Lucille demande quand la chaudière sera changée à la salle polyvalente pour prévoir un loto du foot le plutôt possible. Matériel non livré à ce jour, et la pose sera faite par Monsieur LONGUEVILLE Patrick dès que possible.

9 – Fleurissement du village

La commission se réunira pour étude le mardi 15 Mars, avec Monsieur BRASTEL Maurice. Revoir avec responsable de Vassincourt Budget idem année dernière.

Plus de sonnerie de la sirène le 1<sup>er</sup> mercredi du mois ? Question posée par Madame HARLE Lucille.

- Non obligatoire, maintenant ce n'est plus un moyen d'alarme reconnu, donc reste en état de fonctionnement, mais plus utilisée.

10 – Y aura – t – il un feu d'artifice ? Question posée par Madame HARLE Lucille. Oui date à prévoir ? 14 Juillet ou Fête de Cheminon ?

Fin de séance à 19 h 30